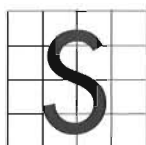
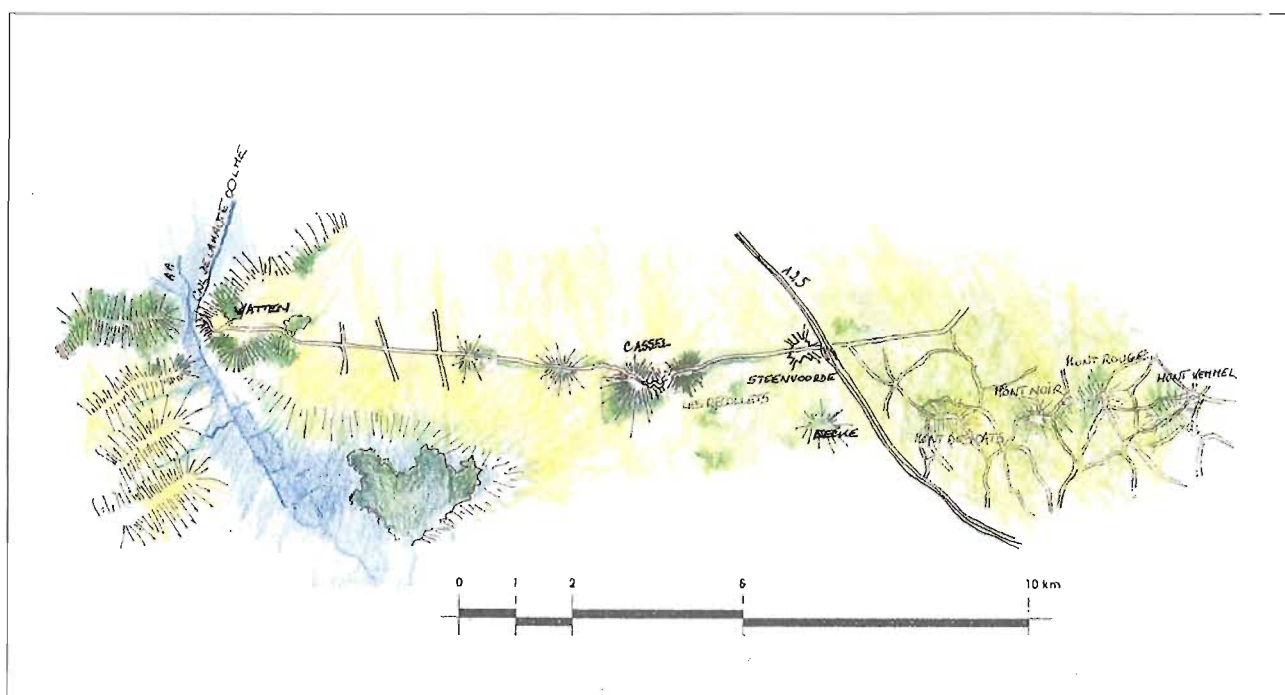


Grand Pays : **La Flandre**
 Grand Paysage : **la Flandre intérieure**
 Entités Paysagères : **les monts de Flandre - l'Houtland intérieur**
les marches de l'Audomarois

Fiche d'itinéraire
La Route des crêtes
 par les départementales 26 et 948 de Steenvoorde à Watten
 par les monts Cassel et des Récollets



suivre la route des crêtes c'est renouer avec l'histoire et parcourir la Flandre intérieure d'est en ouest. C'est aussi relier des sites touristiques - Mont Cassel et site de Watten -, c'est aborder la Flandre dans une succession de reliefs sur lesquels la vue ricoche, comme autant de belvédères sur la campagne.

L'ensemble des collines situé à cheval sur la frontière - Mont Kemmel, Mont Rouge, Mont de Boeschepe, Mont Noir, Mont Scherpenberg - ne sera pas abordé dans cette fiche car les collines sont organisées en réseau et non le long d'un axe.

La découverte et l'enchaînement des séquences paysagères s'enrichissent en fonction du sens du déplacement. Les potentialités territoriales permettent le repérage de cinq séquences sur le parcours qui relie Watten à Steenvoorde.

Entre Cassel et Watten la topographie ne présente pas le modelé atténué qu'on lui connaît plus au nord. La route franchit deux collines culminant environ à 70 mètres qui rythment et "préparent" l'ascension du Mont Cassel.

Séquence 1 : Watten - Lederzeele

C'est la séquence correspondant au paysage des marches de l'audomarois. Petit à petit le socle limoneux se redresse. La route décrit une succession de courbes bordées de haies pour franchir la dénivellation. L'arrivée sur Watten devrait offrir un magistral belvédère sur la vallée de l'Aa. Malheureusement le charme de cette route campagne est brusquement rompu par l'apparition de glissières de sécurité qui dégradent la perception du paysage au niveau de la seule "fenêtre" ouverte sur la vallée.

Les bois disposés sur les flancs du relief descendent sur la plaine de l'Aa, créant un horizon de lisières arborées. A la faveur d'interruptions dans cette limite, la vue peut s'évader tour à tour sur le marais, l'horizon lointain de l'Artois et la plaine flamande. Le carrefour entre la D. 26 et la D. 326 surprend ici par les fortes emprises routières qui ne laissent percevoir aucune intention de dialogue avec les sites des alentours.

Au moment où la route semble surplomber les boisements, les remblais d'une ancienne carrière viennent perturber cette vision dominante. Cet événement dans le paysage demanderait à être estompé ou boisé pour s'intégrer au relief du plateau.

**Séquence 2 : Lederzeele - Balemberg**

C'est la séquence dont la topographie est la plus plate. La route se présente comme un axe rectiligne en situation constante de surplomb. La vue est bloquée d'un côté et de l'autre de la voie par les haies. Si le passage en tunnel sous le remblai du T.G.V. à proximité de la colline de Balemberg ne joue qu'un rôle anecdotique, le remblai qui se poursuit à travers la campagne limite à moyenne distance toutes les vues sur celle-ci.

**Séquence 3 : Balemberg - Cassel**

C'est sur cette séquence que la route aborde une série de petits reliefs successifs donnant à ce coin de Flandre un aspect de paysage collinaire.

Cette configuration permet de ménager des effets de surprise, au passage de chaque ondulation du terrain.

En venant de Watten, ces reliefs se présentent comme des écrans qui semblent remettre toujours à plus loin la découverte du site de Cassel.



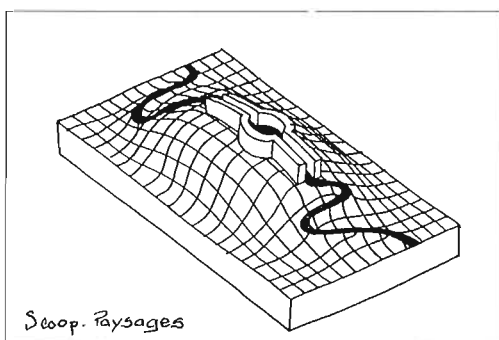
Séquence 4 : Mont Cassel et Mont des Récollets

A l'arrivée sur Cassel, la route prend des allures montagnardes. Ses virages en épingle à cheveux permettent tour à tour des surplombs ouverts sur la plaine et des ascensions sous couvert boisé. La route s'engouffre ensuite dans la galerie bâtie de la ville, qui s'évase seulement au niveau de la Grand'Place. Aucune ouverture ne laisse découvrir la situation dominante du site.

Les Monts Cassel et des Récollets sont intimement liés. Leur contact s'effectue au niveau d'un col, occupé par un carrefour assez fréquenté - D. 948/D.916 - sur l'ancienne route de Lille à Dunkerque.

En ce point, l'aménagement à caractère excessivement routier génère une coupure là où devrait s'effectuer une transition douce entre les deux monts.

Après le franchissement de Cassel par son sommet, la route effleure habilement le mont boisé des Récollets, pour offrir, le long de son versant nord, un splendide balcon couvert.



Séquence 5 : Récollets à Steenvoorde - autoroute A25

Sur cette séquence le relief garde son modelé. Contrairement à la séquence située à l'ouest de Cassel, la route s'inscrit ici dans l'épaisseur du terrain. La présence des talus soulignée par les haies fait perdre toute notion de repère. Toutefois, cet encaissement confère à la voie un statut très original de chemin creux qui dégage un sentiment de bien-être et de confort.

La continuité de la route se poursuit même jusqu'au centre de Steenvoorde, où un double alignement de marronniers et de tilleuls vénérables invite à pénétrer l'espace urbain. Au-delà de Steenvoorde, le registre de la route se trouve brusquement modifié par les aménagements autoroutiers - rocade, ponts, îlots directionnels, etc...

L'effet de coupure est très net. Aucun signe n'aide le promeneur à s'orienter vers le réseau de routes et de chemins innervant le site des monts transfrontaliers.



Orientations d'aménagement :

L'axe départemental doit participer à la valorisation de l'ensemble naturel et touristique constitué par les Monts de Flandre. La qualité des cheminements d'accès aux sites est aussi importante que la mise en valeur des monts eux-mêmes.

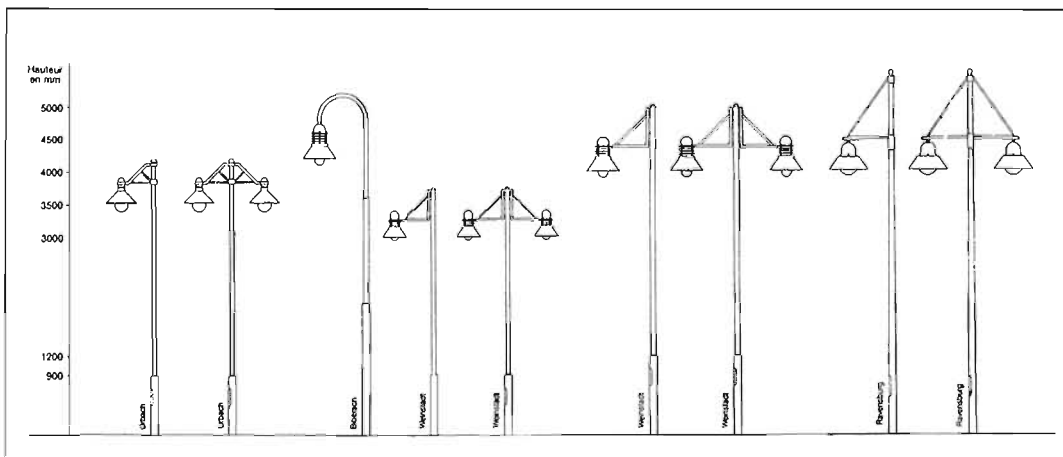
Les aménagements peuvent contribuer à mettre en scène les paysages.

Deux objectifs doivent être poursuivis : le respect et la valorisation des grands caractères de l'environnement et la création d'événements nouveaux venant enrichir le parcours.

Un juste équilibre doit être trouvé entre la nécessaire homogénéité du parcours et l'affirmation des différentes séquences paysagères traversées :

- La continuité de l'axe peut s'exprimer à travers un revêtement de sol, un mobilier urbain, et une végétation spécifiques, et son rôle touristique doit se manifester dans un aménagement à caractère moins routier, surtout aux carrefours.

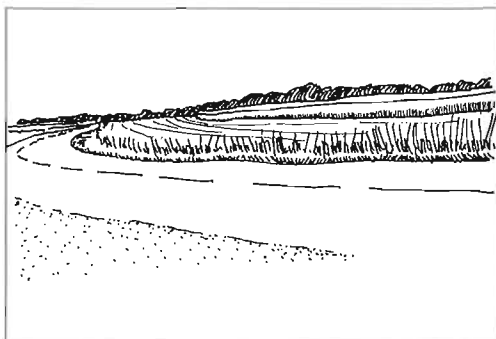
Les croisements, chemins et arrêts sont des lieux privilégiés pour installer des repères et une signalétique adaptés - panneaux d'information, bornes, mats d'éclairage.



La mise en évidence de l'identité de chaque séquence doit se faire dans le respect de l'harmonie générale :

Séquence 1

Favoriser les ouvertures visuelles sur la vallée de l'Ac. Atténuer le caractère routier de certains points - entrée de l'abbaye de Watten, carrefour D26/D326. Atténuer l'impact de la carrière en intégrant le modelé des terres à celui des formes souples du paysage alentour, en se référant aux formes créées par les anciennes fortifications de terre.



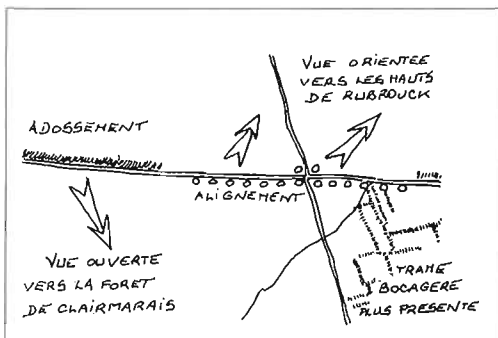
Séquence 2 :

Préserver et affirmer l'alternance des plantations en bord de route pour rythmer les ouvertures visuelles - haies et alignements se succédant de part et d'autre de la route.

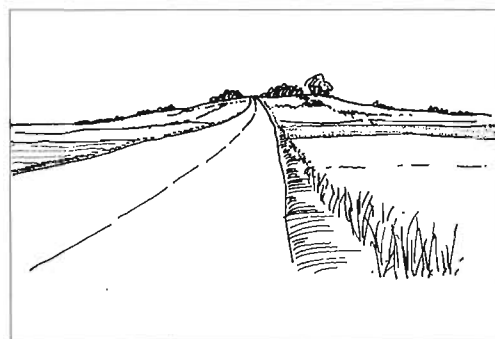
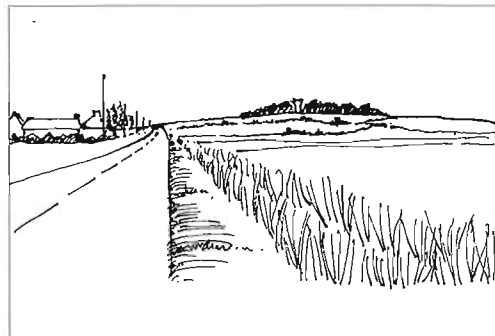
Séquence 3 :

Amplifier la perception lointaine des reliefs par la plantation de petites masses boisées sur les sommets en veillant à ne pas obturer la perception du paysage à partir des points culminants.

Maintenir la végétation et les constructions



basses dans les sections intermédiaires de manière à dégager au maximum les vues sur les alentours.



Séquence 4 :

Eviter toute rectification de courbe dans l'ascension des Monts Cassel et des Récollets et mieux gérer les abords directs de la route, notamment au niveau des surplombs en "épingles à cheveux".

Atténuer en priorité le caractère routier du carrefour entre Cassel et les Récollets : réduction des emprises de la voirie et mise en scène de la continuité est-ouest de l'itinéraire en resserrant le champ visuel au niveau du croisement.

Séquence 5 :

Maintenir le profil en chemin creux de la route, quitte à l'affirmer aux sommets des talus par des haies formant voûte sur le cheminement.



Bibliographie :

- Scop Paysage pour le Conseil Général du Nord : Etude pour la définition des zones de préemption des Monts de Flandre - Novembre 1983.

Actions à développer :

- Site de la montagne de Watten permettant des vues panoramiques de la Flandre et de l'Artois.
- Traitement paysager du C.D. 26
- Plantations d'alignements
- Accompagnement paysager de la ligne TGV
- Renforcement des calottes forestières des Monts Cassel, ...
- Préservation de la trame bocagère des versants des Monts.
- Boisement dans une zone située dans le triangle Watten - Cassel - Forêt de Clairmarais. Vérifier la conformité avec les remarques sur la séquence n° 1.
- Continuité boisée entre les Monts à assurer.
Réserver les plantations d'alignement à la séquence n° 2, d'autres structures végétales semblant plus adéquates sur d'autres séquences.

Partenaires à associer :

- Communes
- Direction de la Voirie et des Infrastructures du Conseil Général du Nord
- Direction de l'Environnement du Conseil Général du Nord
- Office National des Forêts.